



**RELEVÉ DE DECISIONS
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL D'HELLEMMES
DU MERCREDI 31 JANVIER 2024**

24/01 Octroi des aides habitat durable, transition écologique et façades

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie climat et de ses engagements pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la ville de Lille considère comme prioritaire la massification de la rénovation durable du parc de logements privés anciens. Depuis longtemps, la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme sont fortement mobilisées en faveur de la rénovation durable de l'habitat, en particulier à travers la Maison de l'habitat durable ainsi que le versement de primes à la rénovation durable. La Ville de Lille a toujours porté une ambition et une méthode visant à accompagner les particuliers vers une rénovation globale alliant confort et performance énergétique et environnementale. Par délibération, la ville de Lille attribue des aides globales à la rénovation de l'habitat et des primes spécifiques à la transition écologique, précarité énergétique, résidentialisation écologique des courées et ou ravalement de façades. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de primes.

Adoptée à l'unanimité

24/02 Versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives

Résumé :

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 66 000 €.

Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote Florent Sylvain, Tétart Patricia membres d'associations subventionnées

24/03 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive hellemmoise de football

Résumé :

L'Association Sportive Hellemmoise (ASH) de football qui regroupe près de 450 licenciés sollicite comme chaque année une subvention de fonctionnement. Au titre de l'année 2024, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 45 000 € à l'association sportive hellemmoise de football.

Adoptée à l'unanimité

24/04 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Club Léo Lagrange d'Hellemmes

Résumé :

L'association Club loisirs Léo Lagrange remplit sur la commune une mission d'éducation populaire en permettant à chacun d'accéder aux savoirs, aux loisirs et de s'initier à des activités nouvelles. L'action du club concerne tous les publics de tous les âges, de la petite enfance aux seniors, elle veut être multi publics et intergénérationnelle. Ainsi, le panel d'activités est très large, plus de 60 activités sont proposées, afin de s'adresser au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 83 150 € à l'association Club Léo Lagrange d'Hellemmes.

Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Joliet, Religieux et Messieurs Baddou, Evrard

24/05 Piscines municipales - Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille -Convention entre la MEL et la Ville

Résumé :

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention fixant les conditions de versement du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille pour le fonctionnement des piscines communales.

Adoptée à l'unanimité

24/06 Programme "Eau responsable" en direction des familles en difficulté - Conventions de partenariat ILEO, la Ville de Lille et le CCAS de Lille et les Sections du centre d'action sociale des communes associées d'Hellemmes et Lomme

Résumé :

La MEL, en liaison avec les communes membres et leurs CCAS respectifs, souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir des conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité. Dans le cadre de cette délégation de service public, la MEL et ILEO ont décidé de lancer un programme « Eau Responsable », qui s'articule autour d'actions de prévention et de soutien financier. ILEO propose ainsi à la Ville de Lille, à son CCAS ainsi qu'aux communes associées et leurs sections de centre d'action sociale une convention ayant pour objet de définir les modalités de collaboration, afin de renforcer l'efficacité du programme « Eau Responsable ». Il s'agit du renouvellement d'un partenariat existant depuis l'année 2016, adopté par le Conseil Municipal dans sa délibération n° 16/536 du 16 octobre 2016. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de cette convention de partenariat.

Adoptée à l'unanimité

24/07 Solidarités – Subvention de fonctionnement à la section Hellemmoise du CCAS de Lille

Résumé :

Le programme municipal de la Commune associée d'Hellemmes a pour fil rouge la solidarité au profit des plus fragiles et le renforcement du lien social. Il met aussi en avant la nécessité de développer des actions qui favorisent la prise en compte de la transition écologique, y compris pour mieux lutter contre la précarité. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Hellemmes accompagne celles et ceux qui sont en difficultés et contribue à la réduction des inégalités sociales. L'ensemble des agents du CCAS joue un rôle important pour faciliter l'accès aux droits des personnes au moment où nombre d'administrations ont de plus en plus de mal à rester en contact avec les plus démunis,

notamment par le fait de la fracture numérique. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 540.000 € à la section hellemmoise du CCAS de Lille.

Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : Messieurs Gherbi et Zouareg (membres du Comité de Gestion)

24/08 Adoption du Budget Primitif 2024 – Etat spécial – répartition des crédits

Résumé :

Conformément à la loi du 16 juillet 2015, le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) a été présenté lors de la séance du Conseil Communal en date du 6 décembre 2023 et a permis de débattre sur les priorités politiques et les objectifs budgétaires/financiers de la commune. Les états spéciaux qui vous sont présentés prévoient les dépenses de l'année 2024 en fonctionnement et en investissement pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la commune, fidèles aux valeurs de solidarité, de vivre-ensemble et de justice sociale de l'équipe municipale. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver ces deux états.

Adoptée à la majorité

Ensemble réinventons Hellemmes :	POUR (24)
Hellemmes verte 2020 :	CONTRE (6)
Décidez pour Hellemmes :	CONTRE (1)
Non inscrit :	CONTRE (1)
Faire respirer LM :	EXCUSEE AU CONSEIL - NON REPRESENTEE

24/09 Versement d'une subvention à l'association « les mots pour l'écrire » - année 2024

Résumé :

L'association « les mots pour l'écrire » est une association reconnue d'intérêt général qui a pour vocation d'offrir un service gratuit et ouvert à tous, d'aide à la lecture et l'écriture. Elle intervient dans le champ de l'accès aux droits, ainsi que dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'espace Citoyen ; labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent bénéficier de cette aide. Afin de l'aider dans son fonctionnement, l'association a sollicité une subvention auprès de la Commune associée d'Hellemmes pour un montant 6.000 €.

Adoptée à l'unanimité

24/10 Renouvellement du dispositif de financement des petits déjeuners distribués dans les écoles – Avenant à la convention entre la Ville et l'Etat pour l'année scolaire 2023-2024

Résumé :

La Ville de Lille a bénéficié d'une subvention de l'Education nationale pour la distribution de petits déjeuners dans ses écoles lors des temps périscolaires au titre des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023. Ce dispositif a été renouvelé par l'Etat pour l'année scolaire 2023-2024. Afin de pouvoir en bénéficier, il est nécessaire d'autoriser la signature de l'avenant à la convention signée en 2023 entre la Ville et l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

24/11 Coopératives scolaires – Versement de subventions de fonctionnement à l'OCCE DU NORD

Résumé :

Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée chaque année en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires. Pour 2024, le montant de cette aide est de 5 928 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

Adoptée à l'unanimité

24/12 Caisse des écoles – Subvention 2024

Résumé :

Pour Lille et sa Commune associée d'Hellemmes, l'éducation est depuis toujours une priorité. En intervenant dès la petite enfance, et sur tous les temps de l'enfant, la Ville de Lille s'engage bien au-delà des compétences obligatoires d'une commune pour accompagner les familles et l'Education Nationale afin que chaque enfant puisse développer ses potentiels, bénéficier d'un parcours éducatif de qualité et se construire en tant que citoyen dans un monde en transition. C'est dans cet esprit que la Ville de Lille et sa Commune associée d'Hellemmes ont choisi de s'appuyer sur la Caisse des écoles pour s'inscrire dans ce dispositif et d'en faire un des éléments de leur Projet Educatif Global. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à la Caisse des Ecoles au titre de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

24/13 Budget Participatif Lillois - 4ème et 5ème éditions

Résumé :

Le budget participatif est un dispositif de participation citoyenne mis en place par la Ville de Lille dès 2018. Dans la prolongation des trois précédentes éditions, la Ville de Lille souhaite pérenniser ce dispositif qui vise à renforcer la participation citoyenne à Lille, Hellemmes et Lomme en complément des dispositifs existants. Il est demandé au Conseil Communal de d'adopter le règlement intérieur du budget participatif d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

24/14 Versement de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture

Résumé :

Dans le cadre de sa politique d'animation, la Commune associée d'Hellemmes aide par tous moyens les associations œuvrant dans ce domaine afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Plusieurs associations ont sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 57 175 €.

Adoptée à l'unanimité

24/15 Bibliothèque municipale - Appel à Manifestation d'Intérêt « La Bibliothèque Numérique Métropolitaine » de la Métropole européenne de Lille 2024 – Signature du règlement de mise à disposition

Résumé :

Lors de la séance du 13 octobre 2023, le Conseil Municipal a répondu favorablement à l'appel à manifestation "La Bibliothèque Numérique Métropolitaine" de la MEL. Les modalités de mise en œuvre de ce projet sont précisées par un règlement de mise à disposition. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature du règlement de mise à disposition.

Adoptée à l'unanimité

24/16 Signature du Contrat Local de Santé pour Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme

Résumé :

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements puissent établir avec les Agences Régionales de Santé (ARS) des contrats locaux de santé (CLS). Ces derniers ont pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en conjuguant, au mieux, les politiques de santé publique. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature du contrat local de santé.

Adoptée à l'unanimité

24/17 Avis de la Ville de Lille sur le projet de modification du Règlement métropolitain relatif à la Ville de Lille fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation

Résumé :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil Communal d'exprimer son avis sur le projet de modification du Règlement métropolitain relatif à la Ville de Lille fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation qui sera adopté lors du Conseil Métropolitain du 09 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

24/18 Convention de soutien aux "communes et groupements communaux" pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Résumé :

Bien consciente de la problématique des déchets abandonnés en ville, la Ville de Lille mène depuis plusieurs années, des actions afin de lutter contre leur abandon sur l'espace public. La société CITEO propose aux communes une convention-type pour soutenir financièrement leurs actions curatives et préventives visant à limiter l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement. Cette convention permettrait ainsi à la Ville de bénéficier de soutiens financiers pour consolider et étoffer ses actions à travers l'élaboration d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés articulé autour de 3 axes stratégiques : sensibilisation des usagers aux gestes propres, répression plus efficace de l'incivilité par une plus grande collaboration entre services et le renforcement de la réponse pénale apportée aux infractions, et innovation durable pour limiter les impacts environnementaux liés à la gestion des déchets abandonnés. Ainsi, il est proposé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention avec CITEO.

Adoptée à l'unanimité

24/19 Convention avec la société ALCOME pour la réduction des mégots abandonnés sur la voie publique

Résumé :

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat pour mettre en œuvre la nouvelle filière de responsabilité élargie des producteurs de tabac créée par la loi relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020. La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique. En échange d'un état des lieux et de la mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'abandon de ces déchets, ALCOME apporte à la collectivité un soutien financier. Il est donc demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention avec ALCOME.

Adoptée à l'unanimité

24/20 Charte de coopération 2024-2026 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand-Lille et les trois villes associées de Lille, Hellemmes et Lomme

Résumé :

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la charte de coopération visant à renforcer la collaboration entre les 3 villes associées et la CCI Grand Lille autour d'un plan d'actions commun en faveur du commerce et ayant pour objectif d'agir pour l'emploi et la création d'entreprises, d'aider les entrepreneurs à développer et pérenniser leur activité, d'accompagner les entreprises dans leurs transitions et transformations (écologiques, numériques, d'accessibilité), de travailler à la construction d'un observatoire économique, d'accompagner le SPASER.

Adoptée à l'unanimité

24/21 Charte de coopération 2024-2026 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France et les trois villes associées de Lille, Hellemmes et Lomme

Résumé :

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la charte de coopération visant à renforcer la collaboration entre les 3 villes associées et la CMA des Hauts de France autour d'un plan d'actions commun en faveur de l'artisanat et ayant pour objectif de valoriser les savoir-faire des artisans, de promouvoir l'apprentissage, d'agir pour l'emploi et la création d'entreprises, d'aider les entrepreneurs à développer et pérenniser leur activité, de développer l'immobilier à vocation artisanale, d'accompagner les entreprises dans leurs transitions et transformations (écologiques, numériques, d'accessibilité), de travailler à la construction d'un observatoire économique, d'accompagner le SPASER, de dynamiser les marchés de plein air.

Adoptée à l'unanimité

24/22 Vœu commun Ensemble, réinventons Hellemmes, Hellemmes verte 2020, Décidez pour Hellemmes contre la loi d'immigration

Résumé :

Depuis plusieurs mois et malgré le changement de premier ministre, le Gouvernement s'est acharné à défendre une loi « immigration » dont près de 40% du texte a été censuré par le Conseil Constitutionnel soit 32 articles sur 86. Le Conseil communal dénonce cette loi qui porte en elle les germes de la xénophobie et demande immédiatement le retrait pur et simple de cette loi. Par ce vœu le Conseil communal hellemmois, affirme sa solidarité avec tous les habitants de ce pays et ce

sans aucune discrimination. Il est demandé au Conseil Communal d'émettre un avis favorable à ce vœu.

Adoptée à l'unanimité